



Procédures de remboursement des places de la saison 2019-2020 du Centre Culturel Athéna

Cette fiche vise à faciliter le remboursement des places de spectacles que vous avez achetées pour les spectacles annulés de la saison 2019-2020 du Centre Culturel Athéna.

Merci de bien vouloir respecter la procédure mise en place pour permettre de vous rembourser le plus efficacement possible.

- 1 Vous avez déjà payé vos places :
 - > par **carte bancaire** sur place, par téléphone ou en ligne
 - > par **chèque bancaire**
 - > par **chèques vacances**
 - > en **espèces**

- 1 Pour procéder au remboursement, merci de nous fournir :
 - > un **relevé d'identité bancaire**
 - > le(s) **nom(s) / prénom(s)** utilisé(s) pour la réservation de places
 - > **le ou les spectacle(s) concerné(s)** pour le remboursement

Ces éléments sont à transmettre :

- > soit par **mail** à l'adresse suivante : reservation.athena@ville-auray.fr
- > soit par **envoi postal** à l'adresse suivante :
Centre Culturel Athéna
Remboursement Saison 19-20
Place du Gohlérez 56400 Auray

À noter : Cette procédure est relativement longue, le remboursement pourra prendre plusieurs semaines avant d'être effectif sur votre compte bancaire. Merci de votre compréhension.

Au terme de la procédure de remboursement, nous procéderons à la suppression de votre RIB.

- 2 Vous avez réservé vos places mais elles ne sont **pas réglées**.

- 2 Nous procéderons à l'**annulation** de votre commande.